

publics emploie dans les provinces maritimes, de tenir continuellement occupés le capitaine et le mécanicien de ces dragueurs. Ils sont employés après le curage à surveiller les réparations, qui se font chaque année. M. Doyle reçoit \$90 par mois.

BOIS DE PIN SUR LA RESERVE SAUVAGE.

M. BARRON: Le bois de pin sur la réserve sauvage n° 6, en vertu du traité Robinson, et connu sous l'appellation de réserve de Shawanakiskie, a-t-il été vendu en 1886 à un M. Robillard? Le dit Robillard est-il le même que Honoré Robillard? Le dit Honoré Robillard est-il aussi membre de la chambre des communes du Canada? Si oui, quel district électoral représente-t-il?

M. DEWDNEY: Ce bois a été vendu à M. Robillard en septembre 1886. Honoré Robillard s'est muni d'une licence, et ce même M. Robillard n'était pas alors membre de la chambre des communes; mais il est maintenant député de la cité d'Ottawa.

MESSAGE DE SON EXCELLENCE.

M. FOSTER remet un message de Son Excellence le gouverneur-général, lequel est lu par M. l'Orateur-suppléant comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Le gouverneur-général transmet à la Chambre des communes les estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1890, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 7 février 1889.

ESTIMATIONS.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je saisis la présente occasion pour demander au gouvernement s'il se propose de suivre la pratique inaugurée par Sir Charles Tupper, l'année dernière, de procéder à l'examen des estimations avant que l'exposé financier annuel soit fait; ou s'il se propose de faire l'exposé financier avant que les estimations soient examinées en détail.

M. FOSTER: Le gouvernement se propose de suivre la pratique inaugurée, je crois, dans cette chambre, l'année dernière. Cette pratique est également suivie en Angleterre, où l'on procède à l'examen des estimations, sans attendre l'exposé financier, et j'espère que l'on ne s'opposera pas à ce que l'on fasse, de nouveau, la même chose, ici, et disons mardi prochain.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: J'ai toujours considéré cette pratique anglaise comme très bonne, et, pour ma part, je n'ai aucune objection à soulever contre l'intention de l'honorable ministre.

LE RECENT EMPRUNT.

Sir RICHARD CARTWRIGHT demande,—

Un état indiquant les montants reçus à compte de l'emprunt récemment négocié, avec un relevé des sommes (formant partie des dits montants) déposées dans des banques canadiennes ou autres, depuis le 1er juillet 1888, et le taux de l'intérêt payable pour les dites sommes.

M. FOSTER: L'honorable monsieur demande "un relevé des sommes déposées dans des banques canadiennes, ou autres banques, depuis le 1er juillet." Ce relevé, si je comprends bien, ne lui procurerait pas ce qu'il désire. Il ferait peut-être mieux d'amender sa proposition en disant "le 30 juin 1888."

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Très bien, disons "le 30 juin 1888."

La motion est adoptée.

COMPTE DE O'CONNOR.

M. McMULLEN demande,—

Un état détaillé du compte de D. O'Connor pour frais judiciaires, honoraires d'avocat, etc., etc., s'élevant en totalité au chiffre de \$18,880.02, tel qu'inscrit à la page A 11 du rapport de l'auditeur-général pour l'exercice expiré le 30 juin 1888.

Depuis que j'ai fait inscrire cet avis de motion sur l'ordre du jour, j'ai compris que j'atteindrais mon but plus promptement en demandant devant le comité des comptes publics, la production de l'état de comptes en question. Avec la permission de la Chambre, je retirerai donc ma motion.

La motion est retirée.

LE DRAGUEUR "PRINCE-EDOUARD."

M. PERRY demande,—

Un état indiquant les réparations faites au dragueur "Prince-Edouard" en 1888, la date du commencement des travaux et leur coût une fois terminés; aussi, la somme des opérations du dit dragueur, en 1888.

Pour ce qui regarde la présente motion, je désire déclarer que je ne comprends pas la raison pour laquelle le dragueur "Prince Edward" est resté inactif, pendant près de deux ans, ou plus d'une année et demie. Il est bien connu que l'île du Prince-Edouard a plusieurs ports, qui ont besoin d'être curés; mais j'ignore pourquoi le gouvernement ne s'en est pas plus occupé; on dirait que, lorsqu'il s'agit de quelques travaux pour l'île du Prince-Edouard, le gouvernement considère cette île comme si elle faisait partie de la Nouvelle-Zélande, de Terre-Neuve, de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Écosse, ou de quelque autre pays au lieu de faire partie du Canada. Je prétends que l'île du Prince-Edouard est une partie de la Confédération du Canada, et que si une amélioration publique est nécessaire sur cette île, ce n'est pas l'intérêt de l'île du Prince-Edouard qui est seul en jeu, mais celui de toute la Confédération. En 1887, le bateau dragueur Prince Edward fut employé au curage du port de Tignish. Ce travail a été poursuivi jusqu'au 27 août, et le Prince Edward fut conduit à Charlottetown, et mis sur le chantier pour subir des réparations. Je croyais que ce bateau aurait pu être prêt pour le 1er juin dernier; qu'il aurait pu être envoyé à Cascumpec, Victoria, Summerside, ou dans quelques autres ports, et il y a, même, tant de ports, autour de l'île du Prince-Edouard, qui ont besoin d'être curés, qu'il faudrait beaucoup de temps pour les énumérer. Je crois que l'on a passé tout l'été de 1888 à réparer ce bateau. Pourquoi, M. l'Orateur, a-t-il fallu quatre fois plus de temps pour réparer le Prince Edward, qu'il n'en a fallu pour construire le nouveau steamer Stanley, qui a coûté \$150,000? Je ne comprends pas pourquoi les ports de l'île du Prince-Edouard sont ainsi négligés. L'honorable ministre des travaux publics sera sans doute capable d'expliquer pourquoi ce bateau dragueur a passé tout l'hiver à Charlottetown. On a voulu, je suppose, favoriser quelque ami du gouvernement, en lui procurant l'occasion de faire venir des matériaux de l'autre côté de la frontière, lorsqu'il ne pouvait faire cette importation durant l'automne. Ce bateau dragueur est resté là tout l'hiver, et son capitaine a reçu \$90 par mois pour n'avoir qu'à se promener les mains dans ses poches. Je ne sais pas comment le gouvernement pourra se justifier d'avoir commis une telle injustice envers l'île du Prince-Edouard. L'état demandé fera voir combien de temps il a fallu au gouvernement et à ses agents, à Charlottetown, pour dépenser quelques milliers de piastres pour réparer ce bateau dragueur.

M. WELSH: Je désire dire quelque mots sur ce sujet. Le bateau dragueur en question a été mis, je crois, sur le chantier pour être réparé, dans le mois d'août 1887. Il fut conduit, alors, de l'extrémité-nord de l'île à Charlottetown, et mis en cale sèche dans ce port. On l'a laissé là durant tout l'automne et tout l'hiver qui ont suivi. Pen-